



Association patronale
des industries de l'Arc-horloger

A la Direction des entreprises
affiliées de l'apiah

La Chaux-de-Fonds, le 18 novembre 2025

Newsletter FH : Politique commerciale américaine

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous informer des derniers développements concernant les surtaxes américaines appliquées aux exportations suisses. Cette communication fait suite à nos précédents messages sur la politique commerciale américaine et vise à préciser l'état de la situation, les annonces récentes et leurs implications potentielles pour notre branche.

Une déclaration d'intention, pas encore un accord

Le 14 novembre 2025, les Etats-Unis, la Suisse et le Liechtenstein ont publié une déclaration d'intention juridiquement non contraignante. Sur cette base, les Etats-Unis ont annoncé leur intention de ramener à un taux global de 15% (droits de base inclus) le niveau des droits de douane appliqués aux importations en provenance de la Suisse. Ce texte :

- Exprime la volonté des parties de négocier un accord commercial « équitable, équilibré et réciproque » ;
- Fixe l'objectif de conclure, si possible, l'accord d'ici la fin du premier trimestre 2026, sous réserve des procédures internes de chaque pays ;
- Énumère les grands volets des futures discussions (investissements, tarifs, obstacles non tarifaires, commerce numérique, sécurité économique, formation, etc.).

De nouveaux droits de douane à 15%

Sur la base de cette déclaration, il est indiqué que les Etats-Unis entendent ramener le niveau global des droits de douane appliqués aux produits suisses à un taux de 15%. Ce taux global inclut les droits de douane qui prévalaient déjà avant l'introduction des surtaxes en avril 2025, de sorte que le niveau des droits restera pour l'heure supérieur à la situation pré-avril 2025, tout en étant nettement inférieur au régime en vigueur depuis le 7 août.



Association patronale
des industries de l'Arc-horloger

Une mise en œuvre qui devrait intervenir rapidement

Selon des informations communiquées par le SECO, la mise en œuvre du nouveau régime devrait intervenir d'ici 10 à 12 jours, le temps d'adapter les ordonnances suisses et le décret américain. Cette réduction à 15% pourra alors intervenir avant même la conclusion formelle de l'accord, dès que les actes de mise en œuvre auront été adoptés par les autorités concernées.

Suivi du dossier par la FH et prochaines étapes

La FH salue cette avancée majeure dans les discussions avec les autorités américaines et la mise en place d'une solution moins pénalisante pour les entreprises de la branche. Elle continue de suivre de près l'évolution du dossier, en collaboration étroite avec le SECO.

Parallèlement, elle analyse en détail les conséquences pour l'industrie horlogère des différents volets mentionnés dans la déclaration d'intention. Nous ne manquerons pas de communiquer si de nouveaux éléments concrets devaient être disponibles.

Dans le cadre des échanges et négociations à venir, la FH continuera en outre de défendre l'objectif d'un assouplissement supplémentaire du régime tarifaire appliqué aux produits horlogers.

apiah

Séverine Favre
Secrétaire générale